



**CCI CAEN  
NORMANDIE**

**Direction des Équipements Portuaires**

**POINT DE DEBARQUE  
DE LA PECHE DE OUISTREHAM  
TARIFS 2023**



**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CAEN NORMANDIE**  
**Direction des Équipements Portuaires**  
Bassin d'Hérouville | 978 RD 402 | 14200 Hérouville Saint-Clair | France  
T. 02 3135 63 00 | [port.commerce@caen.cci.fr](mailto:port.commerce@caen.cci.fr) | [www.caen.port.fr](http://www.caen.port.fr)



# POINT DE DEBARQUE DE LA PECHE DE OUISTREHAM

---

## 1) Redevance de stationnement

Une redevance de stationnement est perçue sur tout navire de pêche, non soumis à la redevance de stationnement prévue à l'article 10 du tarif des droits de port, pour tout stationnement le long des quais et berges, en tout point du canal de Caen à Ouistreham.

Tarif au mètre linéaire (longueur hors-tout du navire) :

- Par jour	1.09 €
- Par semaine	5.28 €
- Par mois	20.36 €
- Par an (sous réserve d'une convention de stationnement)	216.34 €

Cette redevance comprend les services à terre (eau, électricité, déchets...).

## 2) Redevance de pesée

- Par kilo pesé	0.035 €
-----------------	---------

## 3) Badge d'accès électronique (au quai et au système de pesée)

- L'unité	18,00 €
-----------	---------

## 4) Déchets (cf. règles de tri)

En cas de non-respect des consignes de tri ou de déchets laissés entreposés sur le quai :

- Par constat et par type de déchet	161.88 €
-------------------------------------	----------